

Recours au Règlement

M. Rossi: Qu'on nous dise la vérité.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ce n'est pas mon intention de prolonger cette discussion. Cependant, le député est au courant que, pendant les négociations, nous avons proposé aux chefs du Nouveau parti démocratique et de l'opposition officielle de les mettre au courant de la situation à titre confidentiel. Ils ont rejeté cette offre et ils en avaient le droit.

J'ai fait partie de l'opposition et du gouvernement. Le député admettra qu'il est inacceptable de proposer des séances d'information à un parti et pas à l'autre. Le gouvernement se conforme à cette règle établie de longue date. Cependant, le député peut être certain que nous pouvons faire appel à un comité permanent, ce qui assure la présence de représentants de tous les partis, pour tenir des réunions d'information au besoin. Je crois que l'on pourrait procéder ainsi.

● (1510)

Nous espérons convoquer le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur très bientôt pour qu'il étudie à fond tous les aspects de la question. Cependant, si un membre du comité permanent désire des éclaircissements sur certains points, je suis sûr qu'il peut obtenir satisfaction, pour peu que tous les partis s'entendent.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS D'UN DÉPUTÉ

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le Canada est l'une des plus grandes nations marchandes du monde et, aujourd'hui, la Chine populaire est l'un de nos plus grands marchés inexploités. La Chine est le deuxième plus grand client de nos producteurs de céréales. C'est aussi l'un de nos plus anciens et de nos plus importants clients. Les Chinois ne sont pas seulement de bons clients. Au fil des ans, ils sont devenus de bons amis. Nous avons établi avec eux des relations amicales et cordiales fondées sur le respect mutuel.

Je soutiens que nous ne pouvons que nuire à nos relations avec la Chine en permettant à des députés de faire des remarques désobligeantes envers ce pays, de manquer de respect et de tact . . .

M. le Président: Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement. Il a peut-être des arguments solides, mais je dois lui rappeler que ce n'est pas là un recours au Règlement, c'est une question de débat.

Quelqu'un a pu dire ou ne pas dire à la Chambre quelque chose qui choque le secrétaire parlementaire, mais, à moins

qu'il ne puisse donner rapidement à la présidence une indication quant à l'objet de son intervention, je ne crois pas que le Règlement soit en cause, du moins jusqu'ici.

M. Shields: Monsieur le Président, cela s'est produit deux fois à la Chambre. Je ne suis pas intervenu la première fois.

On peut voir à la page 9912 du Hansard que le chef du Nouveau Parti démocratique a dit ceci:

A l'instar de son collègue, la semaine dernière, le ministre doit être à l'écoute de Radio-Pékin . . .

Je crois que cette observation non seulement est désobligeante envers la Chine populaire, mais fait preuve de beaucoup d'ignorance et d'un grand manque de respect pour les Canadiens d'origine chinoise. Elle témoigne d'un esprit sectaire et devrait être retirée. Voilà mon rappel au Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire estime donc qu'une remarque du chef du Nouveau Parti démocratique est sectaire et devrait être retirée.

Cela étant, je voudrais bien sûr entendre un représentant du Nouveau Parti démocratique. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je ne vois pas ce qu'il y a de désobligeant à mentionner Radio-Pékin. Je n'y vois vraiment rien de désobligeant.

Nous savons que la Chine est un bon acheteur de céréales et de potasse canadiennes. Toute mention de cette station de radio pourrait donc être positive.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais également prendre la parole sur le même sujet. Je soutiens que les propos du secrétaire parlementaire sont malveillants et provocateurs, qu'ils ont pour objet de nuire à notre chef qui n'a pas du tout pensé à mal. Le député devrait retirer toutes ces absurdités.

M. le Président: Ce n'est pas la première fois—et sans doute pas la dernière—que des députés des deux côtés de la Chambre cherchent, par un recours au Règlement ou une question de privilège, à exprimer ce qu'ils considèrent comme un grief.

Tout en accordant volontiers une certaine latitude à cet égard, je dois dire qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Il pourrait s'agir d'une plainte. Si c'est le cas, j'inviterai le secrétaire parlementaire à en discuter avec d'autres députés.

Tous les députés conviennent—le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) l'a clairement dit, je crois—que les propos tenus à la Chambre ne devraient certes pas avoir pour objet délibéré de blesser des amis du Canada ou des Canadiens de quelque origine ethnique que ce soit. Cela étant dit, je pense que nous pouvons en rester là.